

**Demande de subvention au Conseil Départemental du Val de Marne
au titre du Plan 50 000 arbres**

Vincent BEDU, Maire de Santeny,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 9 juillet 2020 donnant au Maire délégation pour traiter certaines affaires relevant normalement du Conseil Municipal,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 31 mai 2021 complétant les délégations données au Maire, notamment celle pour demander l'attributions de subventions d'investissement,

Considérant l'aide départementale en faveur des communes et établissements publics territoriaux relative au titre du Plan de 50 000 arbres,

Considérant le coût total du projet d'implantation des arbres sur la commune de Santeny, s'élevant à hauteur de 55 487.00€ HT,

DECIDE

Article 1 : de demander une subvention au titre du Plan 50 000 arbres sur la commune de Santeny à hauteur de 33 282.20€ HT.

Article 2 : Une expédition de la présente décision sera transmise à Madame le Préfet du Val-de-Marne,

Fait à Santeny, 7 octobre 2022.

Le Maire,



Vincent BEDU.